

ENQUÊTE

# Nouvelles auditions dans l'affaire Apollonia

De nouvelles auditions sont en cours depuis hier dans les locaux de la Division économique et financière de la police judiciaire de Marseille, à l'initiative de la juge d'instruction Catherine Lévy.

Un ex-directeur de banque a été placé en garde à vue. Il avait été convoqué par la police. Une autre directrice devait l'être également. Aujourd'hui, c'est un troisième directeur qui doit être entendu, mais sous le statut de simple témoin.

L'enquête, menée conjointement par la Direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Marseille et l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), viserait, selon nos informations, des faits de "complicité d'escroquerie en bande organisée". Plusieurs établisse-

ments bancaires dans le collimateur de la justice sont susceptibles d'avoir fait peu de diligences pour vérifier l'état d'endettement de leurs clients, désormais victimes dans ce dossier qui met en cause Apollonia, une société aixoise de commercialisation de programmes immobiliers.

Depuis juin 2008, la juge Catherine Lévy enquête sur une monumentale escroquerie présumée aux investissements qui a fait plus d'un demi-millier de victimes, appartenant pour l'essentiel aux professions médicales. Apollonia leur aurait fait miroiter des bénéfices grâce au statut de loueur en meublé professionnel qui permettait une défiscalisation avantageuse. Les victimes se sont retrouvées largement endettées, à leur insu.

D.T. et R.L.



Le commandant de police Denis TROSSERO

# Retours grands a

## Jeunes chauffards, ils

Il y a des retours de stages qui ont depuis hier des allures de retour au réel. Car pour beaucoup, l'atterrissage a été douloureux. C'est ainsi que l'on peut analyser le cas de neuf jeunes chauffards, tous âgés de 19 à 45 ans, auteurs d'infractions diverses commises ces derniers mois et qui avaient été fortement invités à effectuer un stage à la clinique marseillaise Saint-Martin, spécialisée dans le traitement des grands accidentés de la route.

Beaucoup n'avaient pas imaginé un tel voyage au pays de la douleur intime. Ils ne pensaient pas toucher du doigt la détresse des victimes, le désespoir des familles. Et pourtant. Ils ont néanmoins défilé hier devant le tribunal de police de Marseille.

**"C'est bête de vouloir gagner 5 minutes, si c'est pour finir handicapé!" JULIEN**

"Quand on voit des jeunes de son âge dans des fauteuils roulants, ça fait mal!", s'essouffle Kamel, auteur d'un excès de vitesse de plus de 40 km/h en pleine agglomération. "Ça vous a choqué, interpellé?" lui demande le juge Alain Sobrero. "Oui, depuis, je lève le pied!", réplique-t-il, laconique. Julien a grillé un feu rouge à moto. "J'ai pris conscience que c'était bête de vouloir gagner cinq minutes, si c'est pour finir handi-